



Compte-rendu de la réunion

CHSCT du 7 juin 2017

Ordre du jour :

- 1) Adoption des procès-verbaux
- 2) Point sur les accidents du Travail et accidents de trajet/Arrêts Maladie (AT/AM)
- 3) Point sur les fiches incidents, incivilités, agressions et fiches RPS (Risques Psycho-sociaux) :
 - Mondeville
 - Bayeux
 - Service ressources humaines (SRH)
 - Flers
- 4) Point sur Immobilier
- 5) Point sur les inspections (Falaise)
- 6) Point d'étape sur les A2S
- 7) Accord QVT (Qualité de vie au travail)

Point 1) Procès verbaux

A ce jour, le CHSCT aurait dû approuver 11 PV, l'équivalent des CHSCT qui se sont tenus depuis le 10 octobre 2016.

La CGT déplore que le seul PV rédigé sur les 11 prévus n'ait même pas été présenté pour adoption.

Il est important de considérer que ces PV contiennent des sujets graves et urgents.

La CGT rappelle que la direction est responsable du bon fonctionnement du CHSCT.

La CGT continue de revendiquer la présentation des PV au fil de l'eau.

Point 2) Point sur les accidents du Travail et accidents de trajet/Arrêts Maladie (AT/AM)

Une fois de plus la Direction nous remet des documents qui comportent des erreurs, des colonnes identiques...La qualité n'est pas au rendez-vous.

En ce qui concerne les arrêts maladie nous constatons une forte progression du nombre total de jours d'absences sur les 4 premiers mois 2017 (+28%), notamment les arrêts supérieurs à 10 jours (+37%).

La durée moyenne des arrêts est en constante augmentation.

Le nombre de malaises des collègues sur leur lieu de travail augmente sur ce début d'année (janvier à avril). Pour la CGT, la direction, dans un devoir de prévention, doit analyser les causes de ces malaises.

Les élu(e)s/RS CGT **demandent également lors du prochain CHSCT que soit fait par la direction un croisement entre les fiches RPS émises et les arrêts maladie sur la même période afin de s'interroger sur un éventuel lien.**

Lors de précédents CHSCT, nous avons demandé la présentation des arrêts maladie site par site. Nous obtenons enfin l'engagement de la direction de nous les fournir lors du prochain CHSCT ordinaire. **C'est une excellente nouvelle dont nous sommes fières.**
Nous nous félicitons que les collègues de la CFDT se soient associés à notre demande.

Sur le champ de l'ergonomie liée aux postes de travail, nous avons demandé à la direction de mettre en place une action avec l'ergonome de la médecine du travail de façon généralisée et non pas de façon aléatoire sur les sites.

La CGT revendique le recensement des demandes par typologie:

- Des postes aménagés pour les personnes bénéficiant d'une RQTH
- Des postes aménagés pour les personnes bénéficiant d'une restriction ou préconisation visées par la médecine du travail

3) Point sur les fiches incidents, incivilités, agressions et fiches RPS (Risques Psycho-sociaux) :

a) les fiches incidents, incivilités, agressions :

En ce qui concerne les fiches de signalements, il n'y a pas d'augmentation du nombre d'incivilités sur les 4 premiers mois de 2017 mais les collègues nous font remonter qu'il y a encore beaucoup de mouvements d'humeur l'après-midi aux interphones depuis la modification des ouvertures.

La direction nous avait assuré que la mise en place de NPDE ne serait l'affaire que de quelques mois.

Nous avons rappelé l'alerte lancée par la CGT lors de la présentation de NPDE sur l'accès aux outils dédiés aux DE sur la journée (postes informatiques, photocopieur, scanner...).

On constate donc encore des incivilités sur cet accueil sur RDV sans que pour autant ne soient envoyées de fiches de signalement.

Les sources de contacts multiples montrent aujourd'hui le risque de harcèlement des conseillers.

L'ensemble du CHSCT, direction comprise, constate que le même DE passe en agence l'après-midi, envoie un mail, appelle la plateforme téléphonique et passe en agence le lendemain matin pour la même question.

Cela génère des tensions, donc le risque d'agression.

Les fiches de signalement vont disparaître au profit d'une saisie directement sur le logiciel LISA dès le 19 Juin.

La CGT a suggéré à la Direction de demander aux DAPES de bien vouloir faire visualiser le power point de présentation lors d'une réunion de service plutôt que de le mettre sous l'intranet : **La direction a retenu l'idée.**

La CGT avait émis une demande d'affichage sur site des règles de bonne conduite et déontologiques : respect, confidentialité....

La Direction est en lien avec la DG sur le sujet mais au final, le DAPE aura le choix d'afficher ou non.

b) Fiches RPS

Le travail et l'étude des fiches RPS sont plus compliqués puisque nous ne recevons ces fiches qu'une fois traitées par le service SST (Service Santé au travail).

Le circuit implique que nous n'ayons ces fiches qu'environ 15 jours après l'émission.

Nous avons demandé que ces fiches nous parviennent au plus près de l'évènement.

La réponse est : pour le moment « pas de changement de procédure envisagé ».

Afin d'être en capacité d'agir au plus près de l'évènement, il est essentiel que la direction nous fournisse les fiches au plus vite.

c) Mondeville :

Frappée d'amnésie, lors de 2 précédents CHSCT, notre direction a fini par convenir qu'elle ne s'était pas assurée du respect de l'engagement de la DAPE de Mondeville à s'excuser du « dérapage » en réunion de service.

La CGT dénonce qu'en l'absence de la directrice SST, la direction s'exonère de son obligation d'agir.

d) Bayeux :

A l'instar de la situation de Mondeville, la direction, en l'absence de la directrice SST, n'a engagé aucune action suite à la visite du CHSCT.

e) Service Ressources Humaines :

Suite à une altercation survenue lors d'une visioconférence réunissant les agents du service Paie de Caen et de Rouen, une fiche RPS a été émise.

Le sujet est traité en CHSCT à notre demande.

La CGT relaye l'isolement, le ressenti d'abandon et le côté lugubre de la DR.

La direction nous informe qu'un groupe d'échanges aura lieu le 14 juin.

La CGT dénonce un manque d'organisation et d'harmonisation du travail de la Direction.

A la question posée à la Direction « êtes-vous d'accord pour dire qu'il y a un souci d'organisation ? » **la réponse est non.**

La Directrice du service SST nous a expliqué qu'une réflexion était menée pour réinvestir les locaux et qu'il serait peut être fait appel à Présence Conseil.

Malgré de nombreuses alertes (fiche RPS, questions DP, expertise CHSCT, CE extraordinaire...), la Direction refuse toujours de prendre la mesure des impacts de l'absence d'organisation du regroupement des régions.

f) Flers

La Direction nous informe que l'ELD est de nouveau déstabilisée.

Le cabinet Présence Conseil est intervenu sur le site et ont préconisé :

1) Maintenir des temps d'échanges en collectif

2) Maintenir le cadre et les places hiérarchiques de chacun et remettre en circulation la parole

Il est aberrant que la direction paie un cabinet de consultants dont les conclusions ne sont que les règles élémentaires de tout collectif de travail, règles que les représentants du personnel rappellent en permanence.

4) Point immobilier

Cherbourg Provinces est ouvert, la direction nous fait part de soucis d'ouverture et de fermeture du portail.

Bayeux, le nouveau site devrait ouvrir ses portes le 6 Décembre 2017.

L'Aigle, le relogement sera fait d'ici fin 2020. Pour le moment le projet est au stade de la prospection auprès des promoteurs pour l'achat de terrain.

Vire : fin des travaux pour le bureau dédié au psychologue fin juillet

5) Visite du site de Falaise

Suite à une alerte sur l'agence de Falaise, le CHSCT a décidé d'effectuer une visite. Le compte rendu montre une souffrance au travail importante ainsi que des RPS accrues.

En réponse aux problèmes soulevés par l'alerte, nous apprenons qu'il y a ou aura un recrutement d'un REP et qu'une collègue RRA est arrivée sur ce site. Il y avait eu un travail sur les résultats QVT avant la visite de site. 3 Groupes de travail avaient été constitués.

Ces travaux vont reprendre avec la nouvelle ELD. Un travail sur l'animation et la valorisation du travail va être proposé. Il va y avoir un échange de l'ELD avec le cabinet Présence Conseil.

6) Point d'étapes sur les ex A2S

5 recrutements psychologues sont en cours.

Pour les sites accueillant la MRS, des ateliers ont été organisés à destination des ELD.

La remontée de l'intégration des psychologues dans les agences semblent plutôt bonne malgré quelques interrogations sur les parcours de formations des nouveaux arrivants

Nous déplorons que les **REP encadrant des psychologues n'aient pas pu bénéficier d'une préparation à l'accueil du collègue.**

Une alerte a été lancée pour le site d'Hérouville St Clair : les demandeurs d'emploi qui viennent parfois de loin, par exemple de Courseulles Sur Mer, pour bénéficier d'un accompagnement d'un psychologue doivent se rendre à l'agence Caen Fresnel en attendant le remplacement de notre collègue psychologue qui part en retraite.

La direction doit trouver une solution sur Hérouville.

7) Accords QVT

Au vu de l'importance du dossier, la CGT a proposé de remettre ce point, point abordé après 17H, sur un autre CHSCT.

Ceci est symptomatique de l'intérêt de la Direction sur la qualité de vie au travail des agents

En conclusion, dans la continuité de nos interventions en séance, la CGT exige :

-Que la direction revienne à un plus grand respect des instances et fournisse des documents étayés et rédigés sérieusement (dotation de moyen nécessaire aux agents en charge de la présentation)

-la QVT semble être le maître mot de l'année 2017, il est essentiel que la direction l'aborde sur le fond et non sur la forme :

-Pour que la QVT soit une réalité dans les faits: La direction et le CHSCT doivent partager et travailler sur les causes de la souffrance au travail

Il est nécessaire que nous recevions les fiches **RPS** aussi vite que possible. Nous pourrions ainsi prendre contact avec les collègues concernés.

Nous ne pouvons pas accepter le travail unilatéral par plan d'action. L'analyse des causes doit être partagée et faire l'objet d'enquêtes du CHSCT

Nous déplorons que la direction, trop souvent, avant de faire appel au CHSCT et à son analyse sollicite le cabinet Présence conseil...

En abordant les problématiques sur le plan individuel, tel que le propose ce cabinet, la direction s'exonère de toute réflexion sur une organisation du travail efficiente et préservant la santé de tous les agents et usagers.

Nous déplorons la tenue de propos maladroits du SNAP et de la CGC, minimisant les impacts de la souffrance au travail. Néanmoins, nous espérons que ces propos restent anecdotiques et que l'ensemble du CHSCT saura user des moyens qui sont les siens pour améliorer les conditions de travail des agents de tous les services.

Votre élu CGT au CHSCT : Christine CONTESSE

Représentant syndical CGT : Anne Détruit

.....

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2017
que nous vous proposons ci-dessous.*



Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel : E-Mail :@

A retourner auprès du militant de votre choix